

SYNTHÈSE FINALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DLA POUR LA CLAVETTE LYONNAISE PAR LA BRICO DES MOTS



Synthèse de l'accompagnement DLA pour la CLAVette Lyonnaise par La Brico des Mots

Le DLA est soutenu par :



Cofinancé
par l'Union
européenne

Rappel du contexte autour de ce DLA

➤ Les objectifs de l'accompagnement :

L'accompagnement DLA du collectif la CLAVette lyonnaise qui a débuté en juillet 2023 devait permettre aux membres du collectif la CLAVette d'explorer le champ des possibles, tant au niveau des missions du collectif, de sa gouvernance, de sa structuration juridique et du portage de la fonction employeur.

Une dizaine de séances a eu lieu à partir du mois de juillet 2023. Celles-ci se sont tenues essentiellement en présentiel et ont permis de travailler avec le groupe cœur et parfois avec un groupe plus élargi, les aspects de la commande initiale.

Tous les comptes-rendus des séances se trouvent sur le nuage partagé de la CLAVette. En plus de ceux là, des fiches pédagogiques d'animation mobilisées dans le cadre du DLA ont aussi été déposées. En complément, sur le nuage, sont classées quelques photos de productions sur *paper board* produites pendant les séances. Un accès avait été donné à la Brico des Mots permettant de travailler, de laisser des ressources entre les séances et de capitaliser sur les différents temps passés ensemble.

Les documents sont classés dans le sous-dossier « séances DLA » du dossier « 2023-2024 La CLAVette s'organise », ils sont sinon consultables, en lien public, ici :

<https://nuage.heureux-cyclage.org/s/7icpSJRWBcPa4zq>

Sur chaque compte-rendu est mentionné le dispositif DLA et ce que le dispositif permet et comme il fonctionne.

➤ Les résultats attendus mentionnés dans le diagnostic initial étaient les suivants :

- le projet de la Clavette revu et formalisé,
- un scénario de structuration du collectif validé,
- un plan d'actions pour la mise en œuvre.

Synthèse de l'accompagnement DLA pour la CLAVette Lyonnaise par La Brico des Mots

Le DLA est soutenu par :



BANQUE des
TERRITOIRES



MÉTROPOLE
GRAND LYON

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé
par l'Union
européenne

Livrables et feuille de route

➤ **Productions :**

Avec la CLAVette lyonnaise, nous avons abouti dans le cadre de ce DLA à la production de livrables suivants :

- 3 scénarii de modèle juridique de la CLAVette : la coopérative, l'association classique (avec des personnes physiques et morales), la fédération d'associations ;
- le projet collectif consolidé : vision / missions / objectifs / valeurs ;
- les relevés de décision des séances ;
- les statuts de la CLAVette lyonnaise ;
- le modèle d'organisation avec le fonctionnement de toutes les parties prenantes et les interactions au sein de l'association ;
- l'environnement CLAVette (son écosystème).

➤ **Pistes et chantiers pour la suite**

Voici quelques éléments de feuille de route et de préconisations pour les **6 prochains mois** :

- * **effectuer toutes les démarches officielles de création** de la structure : AG constitutive (le 30 avril 2024), déclaration à la préfecture, déclaration dans la foulée avec le RNA/SIRET aux différents organismes sociaux et réglementaires.
- * **assurer la transition d'interlocuteur avec la Métropole du Grand Lyon.** Jusqu'à présent les ateliers portaient à tour de rôle le poste, Christelle Famy a été tenue au courant des avancées de la démarche. La CLAVette lyonnaise est à mentionnée dans le projet de délibération pour la subvention à venir.
- * **consolider la fonction employeur au sein de la future structure.** Le Cyclub assure pour l'instant le portage du poste, celui-ci devrait basculer sur la structure CLAVette sur la fin d'année. Ce pourrait être l'occasion de mettre en place des routine RH et des procédures.
- * **conforter le modèle socio-économique de la CLAVette lyonnaise.** Le groupe cœur a commencé à travailler sur le volet financier avec un BP pour la subvention auprès de la MET. Sur ce volet là, nous avons évoqué des pistes et notamment l'autofinancement (avec un taux fixe des prestations qui reviendrait à la CLAVette), les fonds politique de la ville (sur le volet mobilité des Contrats Urbains de Cohésion Sociale), les prestations à destination de collectivités hors Grand Lyon. Le groupe a

Synthèse de l'accompagnement DLA pour la CLAVette Lyonnaise par La Brico des Mots

Le DLA est soutenu par :



Cofinancé
par l'Union
européenne

fait le choix de penser la cotisation à prix libre, il reste à travailler la notion avec les différents ateliers membres pour que la CLAVette ait un volume juste de participation de la part des ateliers membres

* **conforter la trésorerie** (fonds d'apport associatif avec droit de reprise de la part des membres, fond d'amorçage à demander à RDI (passage en comité d'engagement à prévoir)).

* **lancer et trouver le fonctionnement et la vitesse de croisière du fonctionnement** pensé et théorisé sur les dernières séances du DLA. Les **commissions** auront chacune leur propres fonctionnement, certaines seront plus actives que d'autre, certaines seront périphériques. Il y a un enjeu à mobiliser et associer des énergies autour de la nouvelle structure.

* **décliner et affiner le projet stratégique sur deux ans**, le projet associatif est décliné et validé. Il reste sur les deux prochaines années à travailler plus finement les lignes du PA qui ont été identifiées comme prioritaires (colonnes *Priorisation 2024-2025*). Le projet stratégique réalisation permettrait de préciser :

- l'état d'avancement / l'horizon temporel des actions,
- le territoire d'action,
- les ressources (humaines, techniques, financières).

* **communiquer auprès de tous les partenaires extérieurs sur la fin de démarche du DLA** (diffuser la vision, le projet associatif, lancer des invitations à l'AG constitutive et à la fête des ateliers vélo)

La CLAVette au moment où je conclus cet accompagnement DLA me semble très bien outillée. L'AG constitutive s'est déroulée le 30 avril 2024 et a permis d'officialiser des statuts, le fonctionnement projeté et le lancement des différentes commissions. En annexe sont joints les principaux livrables qui serviront à la CLAVette de socle et de grade-fou. Ces livrables ont été élaborés tout au long de la démarche DLA avec la Brico des Mots.

Synthèse de l'accompagnement DLA pour la CLAVette Lyonnaise par La Brico des Mots

Le DLA est soutenu par :



Cofinancé
par l'Union
européenne

ANNEXE : Documents cadres produits au cours du DLA

- Vision
- Projet associatif
- Schéma d'organisation
- Statuts

Synthèse de l'accompagnement DLA pour la CLAVette Lyonnaise par La Brico des Mots

Le DLA est soutenu par :



BANQUE des
TERRITOIRES



MÉTROPOLE
GRAND LYON

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé
par l'Union
européenne

Préambule :

Le projet collectif 2024-2028 de la CLAVette lyonnaise a été travaillé dans le cadre d'un DLA et présenté officiellement au cours de l'AG constitutive du 30 avril 2024

La vision représente la description du monde dans lequel les membres de l'association ont envie de vivre. Peu importe le périmètre : un immeuble, un quartier, une ville, un bord de rivière ou la planète entière. C'est le rêve qu'ils veulent réaliser. Pas une utopie mais la construction d'un idéal qu'ils se proposent d'atteindre en rassemblant leurs efforts dans une association. La vision est un cap !

Les valeurs sont les principes éthiques qui guident l'action et encadrent les parties prenantes. Il est important qu'elles soient validées et partagées par les parties prenantes de l'association. Elles sont mentionnées dans le projet associatif de la CLAVette lyonnaise.

Enfin, les missions sont le moyen d'atteindre la vision, de réaliser le rêve. Elles constituent un/des chemin(s). Elles sont explicitées dans le projet associatif de la CLAVette lyonnaise.

Notre vision sociétale

Nous, les ateliers vélo participatifs et solidaires, forts d'identités et d'histoires singulières, sommes réunis au sein d'une coordination locale sur le territoire lyonnais dès 2015. Encouragée par l'Heureux Cyclage, le réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires, la CLAVette (Coordination Locale des Ateliers Vélo), porte la vision d'une société conviviale, locale, écologique et donc cyclable.

La CLAVette prône un monde où chaque personne est à l'aise avec sa monture dans les réparations du quotidien, sur les routes et sur les chemins. Donner à chacun·e les clefs de la vélonomie, c'est permettre la liberté et encourager une culture vélo émancipatrice !

La CLAVette soutient la pérennisation des ateliers vélos participatifs, partout, dans tous les quartiers de Lyon et de ses alentours. Au-delà de l'apprentissage de la réparation et du réemploi des bicyclettes, les ateliers vélos sont de véritables lieux de proximité, de convivialité et de partage. Des lieux d'appartenance à des collectifs qui tissent des liens, permettent des rencontres ! La CLAVette consciente du délitement du lien social, de l'accroissement des inégalités sociales promeut ainsi des lieux d'accueil les plus inclusifs possibles.

La CLAVette porte fièrement la notion de coopération entre les ateliers vélos d'un même territoire. Plutôt que la logique de concurrence, la CLAVette promeut l'entraide et l'appui

à l'essaimage. Tous les ateliers adhérents sont en lien les uns avec les autres pour incarner un monde plus solidaire et plus coopératif !

La CLAVette affirme que face aux défis environnementaux et sociaux en cours, les ateliers vélos constituent un maillon essentiel d'un monde cyclable ! Avec leur culture vélorutionnaire, parfois en décalage avec les discours dominants, les ateliers vélo incarnent au quotidien la sobriété à travers des pratiques de réemploi, de bidouille, de récup'...

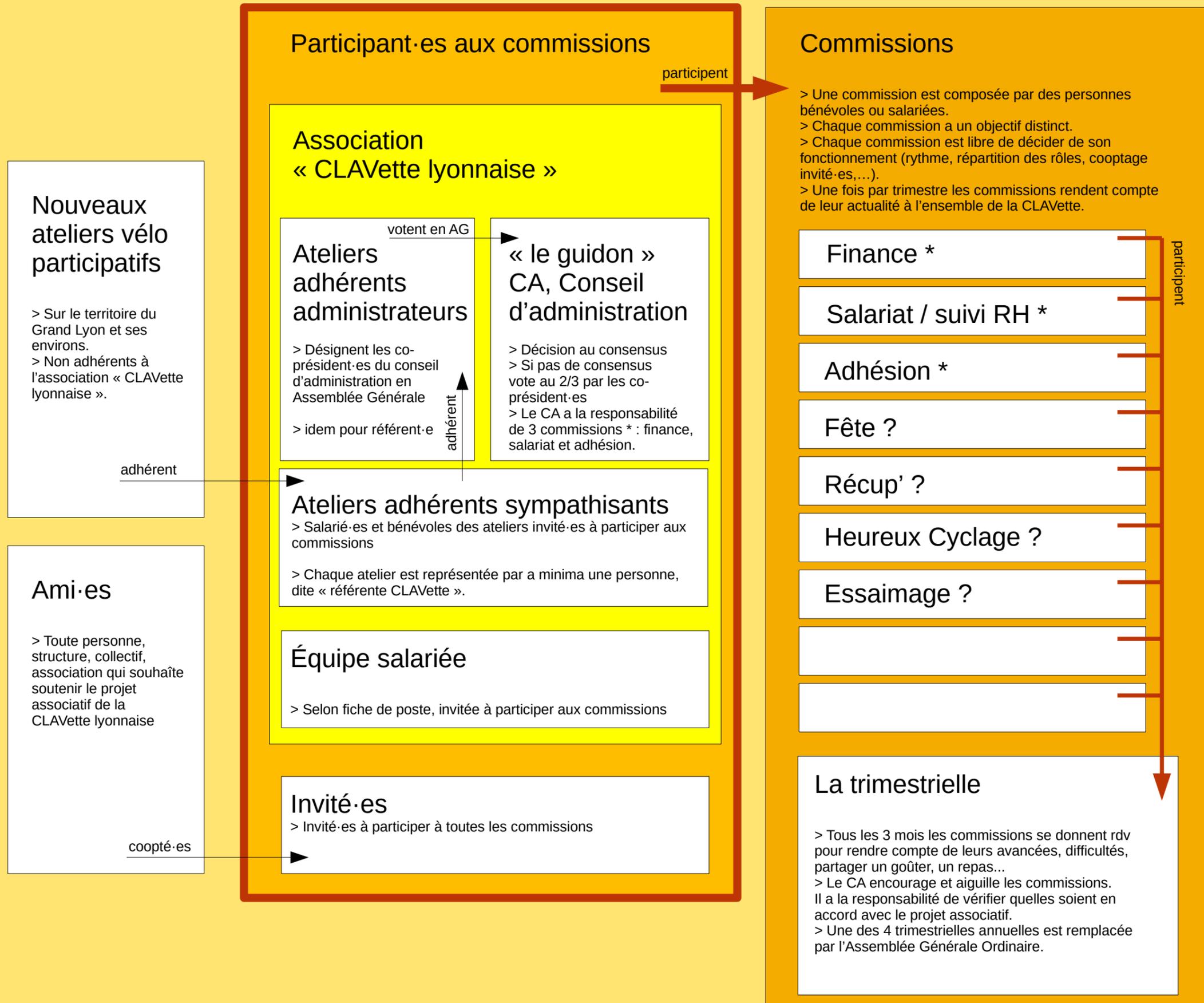
Nous sommes la Coordination Locale des Ateliers Vélo participatifs du bassin lyonnais, la CLAVette lyonnaise.

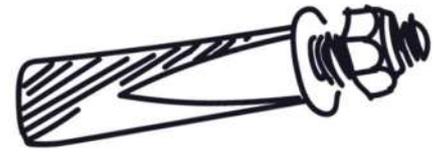
PROJET ASSOCIATIF DE LA CLAVETTE LYONNAISE 2024 - 2028

| Projet associatif | | | Projet de développement stratégique | | | | |
|---|--|--|--|---------------------|--|------------------------|---|
| Missions | Objectifs Opérationnels | Actions | État réalisation / Horizon temporel | Territoire d'action | Ressources (humaines, techniques, financières) | Priorisation 2024-2025 | |
| LA CLAVETTE ACCOMPAGNE LA PÉRENNISATION ET L'ESSAIMAGE DES ATELIERS VÉLO PARTICIPATIFS | Obj 1. Visibiliser l'ensemble des projets d'ateliers vélo sur son territoire | Actualisation cartographie site | | | | X | |
| | | Présence sur les réseaux sociaux | | | | | |
| | | Flyers avec la bannière CLAVette | | | | X | |
| | Obj 2. Exercer une veille territoriale pour être à l'écoute des demandes des ateliers (existants et des projets naissant) | Relais de com/diffusion des documents du réseau national (guides, webinaires, etc) | | | | | |
| | | Visites de courtoisie | | | | | X |
| | | Mise en place de formations pour les ateliers | | | | | X |
| | Obj 3. Faire connaître et défendre les intérêts des ateliers | Plaidoyer et réu avec CT Ex : relecture plan vélo | | | | | |
| | | Représentation : Faire connaître les actions hors les murs des ateliers vélo | | | | | X |
| | | Démarchage ateliers mobiles | | | | | X |
| | Obj 4. Faciliter le fonctionnement administratif des ateliers | décliner en actions | | | | | |
| | | décliner en actions | | | | | |
| | | décliner en actions | | | | | |
| | LA CLAVETTE SOUTIEN ET FACILITE LA COOPÉRATION ENTRE LES ATELIERS VÉLO PARTICIPATIFS | Obj 5. Faciliter les projets interateliers | Proposition d'outils de coopération (nuage, listes diff) | | | | X |
| Mise en place de stands collectifs | | | | | | X | |
| Réfléchir à l'adhésion interateliers ? | | | | | | X | |
| Obj 6. Organiser/Coordonner des temps forts fédérateurs entre les AV de la CLAVette | | Fête annuelle | | | | X | |
| | | Trimestrielle apéro ? | | | | X | |
| Goûter / apéro | | | | | | X | |
| Obj 7. Permettre la prise en charge collective des questions de réemploi | | Secrétariat | | | | | |
| | | zonage par ateliers ? | | | | | |
| Obj 8. Proposer des plaidoyers communs | | à décliner | | | | | |
| | | à décliner | | | | | |
| Obj 9. Mutualiser des fonctions « support » | Mutualisation RH (ex serv civique ?) | | | | | X | |
| | Mutualisation certains achats | | | | | | |
| facturation des prestations | | | | | X | | |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|---|
| LA CLAVETTE PROMET LA VÉLONOMIE : L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES PAR LA PRATIQUE DU VÉLO. | Obj 10. S'allier de manière stratégique pour faire entendre la fois de la vélonomie | à préciser sur les alliances stratégiques | | | | | |
| | | à préciser sur les alliances stratégiques | | | | | |
| | Obj 11. Porter en local la voix du réseau national sur la vélonomie et d'autres sujets. | à préciser sur les alliances stratégiques | | | | | |
| | | à préciser sur les alliances stratégiques | | | | | |
| | Obj 12. Visibiliser les actions envers les publics « minorisés » | partenariats (à préciser) | | | | | |
| | | plaidoyer (à préciser) | | | | | |
| | | formations (à préciser) | | | | | |
| | Obj 13. Avoir une stabilité en termes de fonctionnement pour mener à bien ses actions | Déploiement d'une démarche DLA d'appui à la structuration et clarification du Projet | | | | | X |
| | | Transition en association déclarée | | | | | X |
| | | Recherche de local | | | | | X |

Organisation de la CLAVette Lyonnaise, la Coordination Locale des Ateliers Vélo participatifs et solidaires de Lyon et ses environs





STATUTS DE L'ASSOCIATION

CLAVette lyonnaise



CLAVette lyonnaise
Coordination Locale des Ateliers Vélo d'auto-réparation

VISION SOCIÉTALE DE L'ASSOCIATION



Nous, les ateliers vélo participatifs et solidaires, forts d'identités et d'histoires singulières, sommes réunis au sein d'une coordination locale sur le territoire lyonnais dès 2015. Encouragée par l'Heureux Cyclage, le réseau national des ateliers vélo participatifs et solidaires, la CLAVette (Coordination Locale des Ateliers Vélo), porte la vision d'une société conviviale, locale, écologique et donc cyclable.

La CLAVette prône un monde où chaque personne est à l'aise avec sa monture dans les réparations du quotidien, sur les routes et sur les chemins. Donner à chacun·e les clefs de la vélonomie c'est permettre la liberté et encourager une culture vélo émancipatrice !

La CLAVette soutient la pérennisation des ateliers vélos participatifs, partout, dans tous les quartiers de Lyon et de ses alentours. Au-delà de l'apprentissage de la réparation et du réemploi des bicyclettes, les ateliers vélos sont de véritables lieux de proximité, de convivialité et de partage. Des lieux d'appartenance à des collectifs qui tissent des liens, permettent des rencontres ! La CLAVette consciente du délitement du lien social, de l'accroissement des inégalités sociales promeut ainsi des lieux d'accueil les plus inclusifs possibles.

La CLAVette porte fièrement la notion de coopération entre les ateliers vélos d'un même territoire. Plutôt que la logique de concurrence, la CLAVette promeut l'entraide et l'appui à l'essaimage. Tous les ateliers adhérents sont en lien les uns avec les autres pour incarner un monde plus solidaire et plus coopératif !

La CLAVette affirme que face aux défis environnementaux et sociaux en cours, les ateliers vélos constituent un maillon essentiel d'un monde cyclable ! Avec leur culture vélorutionnaire, parfois en décalage avec les discours dominants, les ateliers vélo incarnent au quotidien la sobriété à travers des pratiques de réemploi, de bidouille, de récup'...

Nous sommes la Coordination Locale des Ateliers Vélo participatifs du bassin lyonnais, la CLAVette lyonnaise.

DÉFINITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, une association ayant pour titre « CLAVette lyonnaise ».

ARTICLE 2 : Définition et objectifs de l'association

La CLAVette lyonnaise est la Coordination Locale des Ateliers Vélo d'auto-réparation du bassin lyonnais. Ces ateliers, répartis sur le territoire du Grand Lyon et ses alentours, proposent à chacun·e de réparer soi-même son vélo, par la mise en commun d'outils, de savoir-faire et de pièces détachées ré-employées.

Les ateliers adhérents ont, individuellement, pour objectifs de favoriser les échanges de savoirs pour rendre les cyclistes vélonomes (autonomes dans leur pratique du vélo au quotidien), la remise en circulation des vélos délaissés et le réemploi des pièces détachées.

La CLAVette lyonnaise a, collectivement, pour objectifs :

- de promouvoir la vélonomie, une culture vélo émancipatrice au sein des ateliers vélos et au-delà ,
- de favoriser et soutenir la coopération entre les ateliers vélo d'auto-réparation,
- d'accompagner la pérennisation et l'émergence de nouveaux ateliers vélo participatifs.

Pour répondre aux objectifs opérationnels en lien avec ses missions, la CLAVette pourra déployer des actions :

- de communication, de représentation/plaidoyer ;
- de veille territoriale, de coopération entre les ateliers ;
- de lutter contre toutes formes d'oppressions ;
- d'évènementiel pour ses membres et pour le grand public ;
- du secrétariat et de la gestion mutualisée sur certains projets pour ses membres ;
- de vente de biens et de prestations de services et tous autres actions en lien avec les objectifs opérationnels qui découlent de ses missions.

Les ateliers adhérents de la CLAVette lyonnaise sont signataires de la « charte » et du « règlement intérieur » de la CLAVette lyonnaise, qu'ils s'engagent à respecter.

La CLAVette lyonnaise se dote de la possibilité d'ester en justice des personnes morales, dans les actions possibles (sur la ligne du plaidoyer ou autre)

ARTICLE 3 : Siège social de l'association

L'association a son siège social dans la Métropole de Lyon. Le siège social peut être transféré sur décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : Ressources

La CLAVette est portée par des bénévoles et salarié-es des ateliers vélo participatifs. Elle pourra mobiliser les financements suivants pour réaliser les différentes actions en lien avec son projet associatif (article 2) :

- les subventions qui pourraient lui être accordées par l'Union Européenne, l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics ;
- les cotisations payées par ses membres ;
- le revenu des biens dont il a la jouissance ;
- les dons ;
- le produit des rétributions perçues pour services rendus ;
- toutes autres ressources autorisées par la loi.



COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 6 : Composition

La CLAVette lyonnaise est constituée d'un réseau d'ateliers adhérents qui doivent signer et respecter sa charte.

On distingue deux types d'adhésions :

- les ateliers administrateurs,
- les ateliers sympathisants.

Les deux adhérents sont des personnes morales.

Tous les ateliers adhérents sont invités à assister aux réunions et aux assemblées générales. En cas de vote, seuls les ateliers administrateurs ont droit de vote.

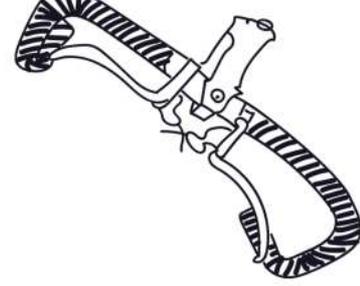
ARTICLE 7 : Conditions d'adhésion

Si un atelier souhaite devenir adhérent de la CLAVette lyonnaise, il doit faire une demande au conseil d'administration.

ARTICLE 8 : Perte de la qualité d'adhérent

Le statut d'atelier adhérent se perd :

- par démission ;
- par radiation. Cette décision est prise à la majorité des deux tiers ;
- par dissolution de la personne morale adhérente ou sa mise en liquidation judiciaire



ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 9 : Conseil d'administration

L'association est administrée de façon collégiale par le conseil d'administration, nommé le Guidon. Les ateliers adhérents administrateurs (personnes morales) désignent les membres du conseil d'administration collégial (personnes physiques) en Assemblée Générale.

Le Guidon est investi des pouvoirs les plus étendus pour organiser toutes opérations et actes permis à CLAVette et non réservés à l'Assemblée Générale. Il est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association, il peut ainsi agir en toutes circonstances en son nom et peut désigner un membre pour représenter temporairement l'association dans tous les actes de la vie civile.

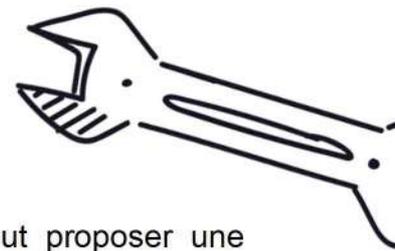
Le Guidon est responsable des décisions relatives aux ressources humaines (salaire, contrat de travail, embauche, licenciement, gestion des conflits entre salariés...), aux comptes et bilans. Il les présente à ses adhérents en assemblée générale ordinaire et à l'administration fiscale qui en ferait la demande. Le conseil d'administration est l'organe qui représente légalement l'association en justice.

Le Guidon est composé de 4 à 10 membres et se réunit au minimum 3 fois par an. La CLAVette lyonnaise veille à une présence équilibrée des personnes assignées femmes ou assignées hommes ou se définissant des toutes autres expressions de genre, à tous les échelons de responsabilité. Chaque atelier administrateur peut proposer jusqu'à deux candidatures pour intégrer le Guidon.

Pour pouvoir candidater au sein du Guidon, il faudra :

- être majeur·e ;
- respecter les conditions d'admission des présents statuts et du règlement intérieur soient respectées ;
- être mandaté·e par un des ateliers adhérents de la CLAVette lyonnaise ;
- être élu·e lors d'une assemblée générale ordinaire selon les modes de décision coutumiers.

En cas de vacance, le Guidon pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élu·es prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacé·es.



Article 10 : Commissions

Chaque commission a en charge une mission de la CLAVette.

Toute personne peut participer aux commissions. Toute personne peut proposer une nouvelle thématique de commission. Le Guidon doit être tenu au courant des créations et suppressions de commissions.

Le Guidon a la responsabilité d'évaluer que l'action des commissions est en concordance avec les objectifs de la CLAVette lyonnaise.

Trois commissions sont statutaires :

- la commission adhésion, qui instruit et valide les demandes d'adhésion au sein de l'association ;
- la commission trésorerie, qui est garante de l'équilibre financier de l'association ;
- la commission salariat, qui assume la fonction employeuse de l'association, si cette dernière est employeuse.

Les membres du Guidon sont responsables collectivement de ces trois commissions statutaires. Elles ne peuvent pas être supprimées.

ARTICLE 11 : Mode de décision

Les décisions prises au sein de la CLAVette le sont, autant que possible, par consensus dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun. Le consensus est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas d'opposition forte.

En cas de désaccord insoluble et pour le bien de l'association, un vote pourra être demandé par l'un des membres, selon les modalités du règlement intérieur.

Les ateliers administrateurs disposent d'une voix. Pour les ateliers administrateurs portés par une même structure, il dispose d'une seule voix.

Article 12 – Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

L'assemblée générale se réunit minimum une fois par année civile. Toutefois elle peut être convoquée extraordinairement soit par le Guidon, soit à la demande de la majorité qualifiée des membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice et pourvoit au renouvellement des membres du Guidon. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou mandatés.

Si besoin (modification statutaire, dissolution...), le Guidon peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doit être annoncée par le Guidon aux adhérents 15 jours avant la date fixée, par voie postale ou numérique.

Article 13 – Règlement intérieur et charte

L'association sera se dotée d'un règlement intérieur et d'une charte qui sont destinés à fixer les divers points non prévus par les statuts. Ils sont établis par le Guidon et ne peuvent être modifiés que par ce dernier. Ils sont librement consultables et disponibles par tous·tes.

Article 14 – Dissolution

La dissolution doit être proposée, à la demande du guidon, à une assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs seront alors nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. En tout état de cause, le cas échéant, tout actif restant sera dévolu à un organisme sans but lucratif, au projet proche de celui de la CLAVette lyonnaise.

A Lyon, le 30 Avril 2024

Signatures :

Vincent SARTRE
Membre de la Collégiale



William DARBOIS
Membre de la Collégiale

